

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 6 octobre 2008****Présents**

Erhard FRIEDBERG, Laurent GERMAIN, François HEILBRONN, Christian LEQUESNE (arrivé à 8h50), Bruno MAQUART, François RACHLINE.

Maria COTORA, Manon AUBRY (démission Gwendoline LAFARGE), Jean FREYSSELINARD (démission Jean-Michel CROVESI), Vincent SEITLINGER (démission Benoît MATHIEU), Valentin LAUTIER (arrivé à 9h20), Yassir HAMMOUD, Maxence MELY (démission Maxime VAN LIERDE). Ahmed BEKKOUCHE, Margarete STURM-FOUCAULT, Myriam DUBOIS-MONKACHI.

Jean-Claude CASANOVA, Jean-Emmanuel COMBES, Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI.

Absents ou excusés

Emmanuel GOLDSTEIN, Maxime SAADA (procuration François HEILBRONN).

Damien RAMAGE (procuration Maria COTORA).

Marie-Louise ANTONI (procuration Michel PEBEREAU), Jean-Paul FITOUSSI, Marie-Pierre de la GONTRIE, Paul PENY (procuration Jean-Claude CASANOVA), Annie THOMAS (procuration Michel PEBEREAU).

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS

Hervé CRÈS

Nadia MARIK

Cyril DELHAY

Hakim HALLOUCH

Jean-Baptiste NICOLAS

Cédric PRUNIER

Jean-Baptiste GOULARD

Julien PALOMO

Nelly ANTOINE

Isabelle HOMONT

directeur,

directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,

directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,

chargé de mission, programme égalité des chances,

chargé de mission,

directeur des études,

directeur de la scolarité,

chargé de mission auprès de Richard DESCOINGS,

chargé de mission,

représentante du recteur,

assistante de Hervé CRÈS.

- | | | |
|------|--|------|
| I. | Bilan des Conventions Education Prioritaire - Conventionnement de nouveaux établissements. | p. 2 |
| II. | Bilan de la mise en œuvre du stage de terrain en première année. | p. 3 |
| III. | Bilan des admissions 2008. | p. 5 |
| IV. | Enquête jeunes diplômés 2008. | p. 7 |
| V. | Règlement de la scolarité : création d'une section disciplinaire. | p. 8 |
| VI. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 16 juin 2008. | p. 9 |
| VII. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 9 |

CONSEIL DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2008

La séance est ouverte à 8 h 34 sous la présidence de Michel Pébereau.

I. BILAN DES CONVENTIONS EDUCATION PRIORITAIRE – CONVENTIONNEMENT DE NOUVEAUX ETABLISSEMENTS

a) Exposé

Cyril DELHAY établit un bilan des Conventions Education Prioritaire, qui sont dans leur huitième année d'existence. 477 élèves ont été admis par cette voie de sélection depuis 2001. 87 jeunes diplômés sont issus des trois promotions d'étudiants admis en 2001, 2002 et 2003. Une vision plus claire du devenir des jeunes diplômés a pu être constituée par l'enquête TNS Sofres, ainsi que par des questionnaires. L'intégration de ces diplômés sur le marché du travail est comparable à celle des autres. Certains étudiants ont même un premier emploi à l'international, ce qui est à mettre en relation avec leur pugnacité et la richesse de leurs parcours familiaux. Les 477 élèves admis à Sciences Po ont 53 origines géographiques différentes et, en moyenne, six élèves sur dix ont au moins un parent né hors du sol français. Par ailleurs, cinq étudiants ont été élus au sein des Conseils municipaux de certaines villes franciliennes, à Colombes, Saint-Ouen, Bobigny et Bondy, avec des délégations de responsabilité. Ainsi, Hakim Hallouch est membre du Conseil municipal de Saint-Ouen.

b) Questions et observations

François HEILBRONN s'interroge sur l'évolution du nombre de candidatures au fil du temps.

Cyril DELHAY lui répond que ce nombre a augmenté de manière mécanique car davantage de lycées sont partenaires. Six nouveaux lycées sont candidats pour rejoindre le programme des Conventions Education Prioritaire : ils se trouvent dans l'Académie de Créteil, de Versailles et de Rouen. De plus, se trouve encouragée une dynamique, puisque tout élève issu d'une filière générale ou technologique de ces établissements peut faire acte de candidature. En outre, de nombreux lycéens viennent en visite à Sciences Po chaque année. Coordonnées par Hakim Hallouch, ces visites ont accueilli plus de 1 800 lycéens en 2007-2008 pendant une demi-journée ou une journée complète. Les lycéens ont pu ainsi assister à des cours et rencontrer des élèves lors de tables rondes. Un questionnaire envoyé aux chefs d'établissement et aux enseignants des lycées est en cours de traitement, mais transparait déjà fortement l'effet d'une dynamique positive. Dès lors, davantage de candidatures sont à dénombrer chaque année.

Laurent GERMAIN remarque que neuf lycées n'ont pas eu d'élèves admis en 2008, et que deux lycées n'ont jamais connu d'élèves admis à Sciences Po au cours des huit années. Il se demande si ces lycées ne se découragent pas au regard du dispositif.

Jean-Emmanuel COMBES demande si la note jointe est destinée à devenir publique et, le cas échéant, si elle peut être communiquée à titre d'information aux anciens élèves. De plus, il demande de l'information sur la procédure de candidature des lycées.

Cyril DELHAY précise que Hakim Hallouch et lui-même sont en charge de la réception de la candidature des lycées. Il faut vérifier dans un premier temps que les lycées répondent aux critères d'éligibilité qui ont été énoncés par le Conseil. Dans un second temps, il faut se rendre sur place, rencontrer les équipes et vérifier que tous les déterminants soient positifs pour lancer l'examen.

Par ailleurs, la procédure de sélection acceptée par l'ensemble des lycées partenaires prévoit qu'il n'y ait pas de quotas d'élèves admis pour chaque lycée. Quand un établissement cumule plusieurs années sans élève admis, il faut se reporter à sa situation particulière. Ainsi, le Lycée Jean Moulin de Roubaix ne possède qu'une seule classe de terminale générale. Se caractérisant par une vive culture technologique, son vivier de départ est donc maigre. Peut-être l'admission d'un seul élève pourrait-elle déclencher une dynamique. Pour le Lycée Georges Pompidou de Villeneuve-La-Garenne, le profil des lycéens est également très différent, ce qui peut expliquer les variations de résultat.

c) Vote

Michel PEBEREAU rappelle le contenu de la proposition de résolution : il s'agit d'arrêter la liste nominative des établissements d'enseignement secondaire avec lesquels le Directeur de l'IEP de Paris est autorisé à conclure une convention de partenariat, dans le cadre de la procédure des Conventions Education Prioritaire. Les établissements retenus seraient les suivants :

- Lycée Jean Rostand à Villepinte (93) ;
- Lycée Georges Brassens à Neufchâtel-en-Bray (76) ;
- Lycée André Maurois à Elbeuf-sur-Seine (76) ;
- Lycée Romain Rolland à Argenteuil (95) ;
- Lycée Galilée à Gennevilliers (92) ;
- Lycée Maurice Utrillo à Stains (93).

La résolution est votée à une majorité de 22 voix présentes et représentées, avec une abstention.

II. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU STAGE DE TERRAIN EN PREMIERE ANNEE

a) Exposé

Jean-Baptiste NICOLAS rappelle qu'une nouvelle obligation de scolarité a été mise en œuvre en 2007-2008 pour les élèves de première année : tous les élèves ont ainsi l'obligation d'effectuer un stage de terrain de quatre semaines minimum entre la première et la deuxième année de leur cursus. Ces stages de terrain présentent deux particularités : d'une part, ils doivent être réalisés dans des unités de base d'organisations (administrations, entreprises, associations) ; d'autre part, ils doivent être effectués au contact du public. Il ne s'agit pas de stages d'observation : ils impliquent une participation effective à des prestations de services, à destination d'utilisateurs ou de clients.

La note présente un bilan détaillé de la mise en œuvre de ces stages. Jean-Baptiste NICOLAS propose de retenir trois éléments principaux : les élèves ont d'abord vécu des expériences riches et variées. Sciences Po Avenir s'est beaucoup mobilisé pour accompagner les élèves dans leur recherche de stages. Il salue le travail accompli par ce service à cet égard. De plus, les élèves ont joué le jeu de ces stages : les retours recueillis de la part de leur employeur et de leurs collègues sont très positifs. Seulement deux élèves devraient ne pas valider leur stage. Ce fait constitue un élément de satisfaction considérable. Enfin, l'expérience des stages de terrain ouvre des portes dans des institutions dont Sciences Po n'était pas nécessairement très proche jusqu'alors, comme de la RATP, Mc Donald's ou Adecco. Des institutions très différentes ont souhaité participer au forum des entreprises qui se tient au mois de novembre 2008 après avoir accueilli avec satisfaction des stages de terrain.

Pour 2008-2009, des marges de progrès existent au regard de l'année universitaire précédente. A la demande des élus étudiants, un effort sera fourni pour améliorer la gestion administrative des stages.

b) Questions et observations

En tant qu'ancien élève de première année, Maxence MELY a pu faire l'expérience d'un stage de terrain. Il souligne le travail effectué par Sciences Po Avenir. Cependant, de nombreuses inégalités ont été créées par ces stages. Des interprétations divergentes de la formule « être en contact avec le client » ont pu coexister, selon les stages de terrain. Par exemple, un grand contraste est apparu entre un stage chez Adecco, où il s'agissait de passer des coups de fil, et un stage chez Mc Donald's, où la journée était consacrée à servir des sandwiches et à nettoyer le sol des sanitaires. Maxence MELY espère que cette inégalité pourra être résolue l'année prochaine. De plus, il désirerait connaître la raison de l'absence de validation de deux stages de terrain.

Au nom de Nouvelle Donne, Jean FREYSSSELINARD remercie la Direction pour cette intéressante initiative, mais regrette que la mise en place tardive des stages ait suscité un manque d'informations pour les étudiants. En particulier, les étudiants étrangers dans les campus délocalisés ont dû modifier leur billet d'avion et réviser leur planification de vacances dans leur pays d'origine. Selon Jean FREYSSSELINARD, les étudiants désireraient plus de flexibilité dans les dérogations accordées, car seulement six ont été accordées : les stages pourraient être reportés sur d'autres étés durant leur cursus.

Manon AUBRY demande des précisions concernant la reconnaissance et la validation du stage de terrain pour les étudiants salariés durant l'année universitaire. De plus, la mise en place des stages de terrain n'est pas sans poser problème pour les étudiants étrangers, notamment dans les sites délocalisés. Il peut être difficile de trouver un stage de terrain dans leur pays d'origine, en particulier en Amérique du Sud, où il est impossible d'envoyer un CV depuis la France pour effectuer un stage de serveur par exemple. Peut-être faut-il élargir les conditions de leur stage dans leur pays d'origine ou leur garantir *via* Sciences Po Avenir un emploi rémunéré en France : en effet, en l'absence de bourse en juillet et en août, les conditions de vie en France peuvent être difficiles.

Richard DESCOINGS se joint à Jean-Baptiste Nicolas pour remercier les salariés de Sciences Po qui ont essayé de faire de leur mieux pour que cette première mise en œuvre des stages de terrain soit aussi réussie que possible. Les voies d'amélioration ont été évoquées. Ainsi, il est légitime que les étudiants salariés pendant l'année soient exemptés de stage de terrain durant l'été. Une meilleure information à cet égard sera effectuée, si cette dernière était insuffisante. De même, Richard DESCOINGS appuie l'idée selon laquelle un effort particulier doit être consenti pour les étudiants étrangers, notamment dans les sites délocalisés. Cette année, il a pu être difficile pour les étudiants étrangers de concilier leur nouvelle obligation de stage avec les vacances d'été dans leur pays. Il sera donc consenti plus de souplesse en 2008-2009. De plus, dans certains pays, le niveau de vie peut être parfois inférieur en moyenne à celui de la France. Il faut donc tenir compte de manière plus forte des cas individuels.

Il est à noter le contraste entre les interventions de Jean Freysselinard et Maxence Mély. L'un appelle à davantage de flexibilité, tandis que l'autre s'inquiète des inégalités de traitement entre les élèves. Certes, des inégalités existent. Les salariés de Sciences Po Avenir auront à cœur de mettre en œuvre les pistes concrètes qui ont été développées. Mais il est impossible d'imposer aux élèves le même type de stages. Même s'il faut lutter contre l'inégalité entre les élèves de Sciences Po, la Direction ne peut s'engager à une égalité de traitement dans les stages pour mille élèves.

Michel PEBEREAU ajoute que ce type d'inégalité relève de la diversité de la vie. Ces stages mettent au contact de la « vraie » vie, dans ses contrastes les plus criants. Après l'école, les diplômés passeront également d'un emploi à un autre, avec cette diversité des expériences. Selon Michel PEBEREAU, le concept d'inégalité ne s'applique pas pour qualifier deux tâches également utiles à la collectivité. Les différences de rémunération peuvent être colossales, mais la réalisation de tâches doit permettre à chacun d'y trouver sa propre réalisation. A l'instar des Conventions Education Prioritaire, les stages de terrain permettent de sortir de stéréotypes vieux d'un demi-siècle en termes de profil sociologique ou d'expérience des élèves. A Sciences Po, une même qualité d'études coexiste avec une inégalité des devenirs.

III. BILAN DES ADMISSIONS 2008

a) Exposé

Jean-Baptiste NICOLAS présente un premier bilan de la campagne d'admission pour la rentrée 2008. Il renvoie à la note détaillée jointe. Il souligne trois faits particulièrement saillants cette année.

Tout d'abord, le nombre des candidats à l'entrée de Sciences Po poursuit sa croissance. Environ 12 000 candidatures ont ainsi été enregistrées, soit une augmentation de 15 % comparativement à l'année précédente. Au regard de l'an 2000, le nombre de candidatures a plus que doublé. L'observation de l'évolution du nombre de candidats par procédure d'admission montre que les moteurs les plus puissants sont les procédures internationales d'entrée à Sciences Po. En particulier, le nombre de candidats à la procédure internationale d'admission en master à Sciences Po a doublé en un an. Ce fait constitue un élément encourageant quant à la visibilité du diplôme à l'international.

Un deuxième élément marquant concerne l'évolution de la structure des admissions. Deux tiers des admis à Sciences Po le sont à l'entrée du premier cycle. Le ratio entre l'entrée en premier cycle et l'entrée en master s'est inversé en l'espace de dix ans. De plus, les procédures d'admission internationale représentent plus du tiers du flux entrant dans l'institution.

Enfin, il est à constater un durcissement du taux de sélection, pour la quasi totalité des procédures. Ce durcissement est notamment marqué pour les procédures d'admission des mentions très bien juste après le baccalauréat. En 2008, 1 700 bacheliers mention très bien se sont portés candidats à l'entrée à Sciences Po. Un peu moins de 400 ont été admis. Or, moins de 5 % des bacheliers du baccalauréat général obtiennent une mention très bien. Il s'agit donc d'un phénomène d'hyper-sélection.

b) Questions et observations

Maria COTORA déplore le resserrement du taux de sélection pour les candidats à l'entrée de Sciences Po, et craint une stagnation croissante du nombre de places offert lors du concours, notamment en raison du problème de place physique à Sciences Po, et de l'impossibilité de remplir indéfiniment les locaux. Elle insiste sur la nécessité de poursuivre la dynamique de croissance des admissions instaurée depuis plusieurs années. L'enjeu lui semble à cet égard fondamental.

Christian LEQUESNE demande d'une part si l'admission en master ne concerne que les procédures d'entrée en master 1 et s'il est possible d'entrer directement en master 2 à Sciences Po, et d'autre part quelles sont les raisons de la diminution des admissions pour les candidats d'Europe Centrale et Orientale, au contraire des autres régions du monde.

Jean FREYSSELINARD note la diminution de la part des entrées à Sciences Po par voie d'examen, et se demande si elle ne présage pas d'une disparition progressive du concours, qui est un instrument égalitaire de sélection, en faveur du baccalauréat. Par ailleurs, face à l'augmentation du nombre d'admis sur mention très bien, il suggère d'instaurer pour eux un oral afin de juger de la motivation à entrer dans l'école. Il est à déplorer chaque année quelques cas d'élèves admis sur mention très bien qui ne se sont pas assez renseignés sur Sciences Po et regrettent de s'y être engagés. Quant au taux de sélection pour les étudiants étrangers, il devient de plus en plus rude. Jean FREYSSELINARD propose d'ajouter des épreuves de sélection, à l'instar de l'examen d'entrée pour les candidats français.

Au nom de l'UNI, Maxence MELY est satisfait de ce que le taux de sélection se resserre, car le surpeuplement des espaces de vie dans l'école, à travers les conditions de travail des étudiants, et notamment leur sécurité, devrait constituer une grande préoccupation pour chacun.

Au nom de la Confédération étudiante, Yassir HAMMOUD regrette le durcissement du taux de sélection dû à l'augmentation du nombre de candidats. La diversité lui semble constituer un enjeu considérable. Or, le taux d'admission des bacheliers de filières littéraires est extrêmement faible. Il se demande si ce phénomène s'explique par un faible nombre de candidats ou par un taux d'échec

particulièrement fort.

Jean-Emmanuel COMBES demande dans quelle mesure cette nouvelle donne du recrutement à Sciences Po marque le passage d'un concept de grande école à la française à celui de grande université internationale.

Richard DESCOINGS répond d'abord à la question la plus vaste autour de la transformation de Sciences Po en université internationale. Le plus souvent, les institutions avec lesquelles Sciences Po est en compétition pour attirer les meilleurs élèves recrutent *via* une exigence de recevabilité à certains tests ou *via* une mention à l'issue de l'examen final de l'enseignement secondaire. Il ne faut pas croire que l'évaluation sur copie en sciences humaines et sociales est la seule recevable, voire la plus juste. Un correcteur en possession de trois cents copies peut difficilement garantir de tenir un barème identique pour toutes les copies. D'autres manières de recruter de très bons étudiants doivent donc être explorées, comme l'évaluation du dossier de l'enseignement secondaire ou de celui d'un premier enseignement supérieur, et l'obtention d'un certain niveau ou d'une mention. Cette question d'envergure doit être traitée en groupe de travail. En effet, même si les deux tiers des élèves qui réussissent l'examen ont une mention très bien et même si en 2008 seulement 6 % des reçus à l'examen ont eu une mention assez bien ou n'ont pas eu de mention, ces derniers ont leur place à Sciences Po. Il est possible à de jeunes adultes de faire découvrir leurs talents après le lycée. Divers instruments sont donc utilisés afin de *composer* au mieux le corps étudiant.

Les élèves reçus à l'examen sont aujourd'hui minoritaires. Il serait impossible de rapprocher les procédures d'examen français de celles des étudiants internationaux, que ce soit par le contenu des sujets ou par la forme de l'épreuve, à savoir la dissertation. Peut-être faut-il faire le contraire et soumettre les candidats français aux mêmes procédures que les étudiants à l'international, c'est-à-dire à un examen sur dossier, ou sur dossier et entretien. Richard DESCOINGS partage l'avis exprimé de soumettre les candidats ayant eu une mention très bien à un entretien préalable. Il faut réfléchir au basculement d'un système de grande école en sciences sociales et humaines à un système d'université internationale qui recrute à la fois sur des tests, sur un certain niveau obtenu à l'issue de l'enseignement secondaire, sur un dossier et/ou sur un entretien. Dans les années 2000, certaines organisations syndicales avaient axé leur communication sur le concours unique. Richard DESCOINGS propose d'aller vers l'unicité, mais non *via* le concours.

Richard DESCOINGS répond aux autres questions soulevées. Tout d'abord, à quelques exceptions près, l'entrée en master ne se réalise qu'en M1. Pour le site de Dijon, un travail de défrichage plus conséquent est nécessaire pour faire connaître Sciences Po. Pour des raisons électorales, il a été impossible de s'impliquer autant qu'il était souhaitable sur ce site. Mais, cela a été spécifique à l'année 2008.

Enfin, davantage de nouveaux entrants ont été acceptés, comparativement à l'année passée. De ce point de vue, il n'y a pas eu de retour en arrière. La croissance du corps étudiant a dû être ralentie, mais il n'y a pas de « récession »... Cependant, il faut déterminer dans quelle mesure le ralentissement de la croissance du nombre des admis a un effet sur la diversité du corps étudiant en 2008. En tout cas, l'année 2007 a constitué un point haut en termes de boursiers et d'exemptions de paiement de droits de scolarité. Intuitivement, il est certain que ce n'est pas par l'examen que Sciences Po poursuivra son ouverture. Il sera nécessaire d'observer la répartition des catégories socioprofessionnelles par voie d'entrée à Sciences Po, et la répartition des taux moyens de droits de scolarité en fonction de la voie d'entrée. Lors du dernier Conseil d'administration de la FNSP, a été évoquée l'impossibilité d'accroître indéfiniment le nombre des élèves. La poursuite d'une politique d'ouverture exige une augmentation des capacités d'accueil. Le bâtiment des Ponts et Chaussées n'est pas encore acquis, d'autant que des acheteurs plus riches que Sciences Po ou plus intéressants pour les services publics peuvent vouloir se porter acquéreurs. De même, en ne réinjectant pas de l'argent public dans l'école, l'Etat peut décider que la politique menée depuis dix ans n'est pas opportune. En termes financiers, une stabilisation du nombre des élèves constituerait certes une mesure efficace de politique économique, car elle permettrait d'abaisser le taux moyen des boursiers et d'augmenter tendanciellement les droits de scolarité. Il n'est pas encore déterminé que l'Etat soit en faveur d'une telle politique.

Au nom de Nouvelle Donne, Jean FREYSSSELINARD précise que des épreuves écrites pourraient tout

de même permettre aux étudiants internationaux d'exprimer toutes leurs qualités.

IV. ENQUETE JEUNES DIPLOMES 2008

a) Exposé

Jean-Baptiste NICOLAS expose les résultats de l'enquête réalisée par TNS Sofres autour des jeunes diplômés. Cette enquête sera désormais reconduite chaque année. Pour cette première année, elle met en lumière avant tout l'extraordinaire diversité des débouchés de Sciences Po. Les diplômés excellent dans tous les secteurs de la vie économique et sociale, que ce soit la banque, la presse, l'industrie, les organisations internationales, les cabinets d'avocats, l'urbanisme, *etc.* Ce trait, caractéristique de Sciences Po, n'a pas d'équivalent en France et souligne la vitalité du réseau des anciens élèves.

Les indicateurs traditionnels de l'insertion des jeunes diplômés, à savoir les délais d'insertion, la structure des contrats, les niveaux de rémunération, sont très encourageants, avec toutefois des contrastes selon les secteurs d'insertion propres aux masters. Ainsi, le journalisme et la finance se caractérisent par des écarts de rémunération et de conditions d'insertion. Mais, de manière générale, ces indicateurs valident les formations de niveau master et encouragent à poursuivre dans les directions données.

Il a été posé aux jeunes diplômés la question de leur appréciation rétrospective de la formation dispensée à Sciences Po. Deux ans après avoir quitté l'école, 85 % des jeunes diplômés considèrent que leur formation à Sciences Po a été bonne ou excellente.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU souligne la rareté d'une telle enquête dans le monde de l'enseignement supérieur. Exemple sur le plan de la méthodologie, elle est très satisfaisante sur le plan des résultats. Ce type de suivi des jeunes diplômés devrait être généralisé dans l'ensemble de l'enseignement supérieur français, afin de pouvoir rendre compte de l'efficacité des universités les unes par rapport aux autres.

François RACHLINE demande si ce genre d'enquête est susceptible d'avoir un effet sur l'offre d'enseignements.

Bruno MAQUART s'interroge sur la part des jeunes diplômés de Sciences Po qui créent des entreprises.

Selon Jean-Baptiste NICOLAS, l'enquête constituera un outil essentiel pour piloter la carte des formations au niveau master. La décision prise l'année dernière de réorganiser en profondeur l'ex-master de Management de la culture et des médias a été en partie éclairée par les éléments posés par cette enquête d'insertion. Jean-Baptiste NICOLAS n'a plus en tête le nombre exact de jeunes diplômés créateurs d'entreprises. Chaque année, entre cinq et dix élèves créent leur propre entreprise. La promotion 2008 connaîtra une explosion de ce pourcentage car un incubateur d'entreprises a été créé l'année dernière. Sept entreprises ont vu le jour depuis l'été et une quinzaine devrait naître d'ici la fin de l'année 2008.

V. REGLEMENT DE LA SCOLARITE : CREATION D'UNE SECTION DISCIPLINAIRE

a) Exposé

Cédric PRUNIER rappelle que le 17 mars 2008, a été adopté un règlement de scolarité qui prévoit la création d'une section disciplinaire à Sciences Po. Il s'agit de la constituer effectivement. L'établissement ne disposant pas d'une autonomie disciplinaire, le droit commun du Code de

l'éducation s'applique. Or, ce Code indique que la section disciplinaire doit comprendre en nombre égal des représentants des enseignants et des usagers. Toutefois, le nombre n'est pas spécifié. C'est pourquoi, dans la note adressée aux membres du Conseil de direction, il est proposé d'élire deux représentants par catégorie, ainsi qu'un suppléant. Les membres sont élus respectivement par les représentants de chaque collège. D'après le Code de l'éducation, le président de la section est un professeur des universités, qui est élu au sein de la section disciplinaire par les représentants des enseignants.

Les personnes susceptibles de voter au sein du collège enseignant sont Erhard Friedberg, Laurent Germain, Emmanuel Goldstein, François Heilbronn, Christian Lequesne, Bruno Maquart, François Rachline, Maxime Saada. Quant aux étudiants, il s'agit de Maria Cotor, Damien Ramage, Manon Aubry, Jean Freysselinard, Vincent Seitlinger, Valentin Lautier, Yassir Hammoud et Maxence Mély.

Pour chaque collège, trois personnes doivent se porter candidates, à savoir pour deux postes de titulaire et un poste de suppléant.

b) Questions et observations

Maria COTORA propose de déterminer deux suppléants pour deux titulaires. Vincent SEITLINGER appuie sa demande en soulignant que les élèves élus sont susceptibles de partir à l'étranger.

Cédric PRUNIER n'y voit pas d'inconvénient.

Michel PEBEREAU marque donc qu'il faut élire deux titulaires et deux suppléants. Il demande à chaque collège si une concertation a eu lieu.

Pour le collège étudiant, Maxence MELY se porte candidat, avec Maria Cotor comme suppléante, Manon AUBRY avec Valentin Lautier comme suppléant, et Jean FREYSSSELINARD avec Vincent Seitlinger comme suppléant.

Richard DESCOINGS suggère que chaque collège vote en son sein et présente les résultats lors du prochain Conseil de direction.

c) Vote

Michel PEBEREAU demande l'accord du Conseil de direction quant à la procédure proposée par Richard Descoings, qui reçoit l'assentiment à l'unanimité des 25 membres présents et représentés.

VI. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISoire DE LA SEANCE DU 16 JUIN 2008

Vote

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

VII. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Maxence MELY remercie la Direction d'avoir étendu les horaires d'ouverture de la bibliothèque de Sciences Po. Il souhaite que cette extension prenne effet également les samedis. Il espère que l'école ira plus loin encore dans cet allongement, afin que Sciences Po, qui veut se comparer aux grandes universités américaines, soit à la hauteur de ses ambitions.

La prochaine séance est fixée au lundi 24 novembre 2008 à 8 h 30, en Salle François-Goguel.

La séance est levée à 9 h 32.